

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	10 fr.	Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois....	4 »	Trois mois....	5 »

PAYABLES D'AVANCE

RÉDACTEUR EN CHEF : EM. LACROIX

Rédaction et Administration : Boite aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'ADRESSE DU JOURNAL

La Petite Tunisie ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

La VÉRITÉ sur l'incident d'Hamman-el-Lif

Tunis, le 30 Août 1894

C. P. B.

SOINS MÉDICAUX ET LE 2 0/0

Sous la rubrique « Soins médicaux » et dans un but qui n'a rien d'humanitaire, la Compagnie du Port de Bizerte fait subir aux ouvriers, travaillant sur ses chantiers, une retenue de 2 0/0 sur le montant de leurs salaires.

De ce qui précède, il semblerait que tout ouvrier malade ou blessé, par le fait de sa présence sur les chantiers de cette compagnie, reçoive, en cas d'accident ou de maladie, les secours médicaux que comporte son état, et continue à toucher le montant de son salaire habituel.

Cette façon de voir ne serait même plus admissible, si cet ouvrier venait à être blessé par la faute d'un chef dirigeant ou par le mauvais état du matériel employé, car, dans ce cas, une juste indemnité devrait encore venir s'ajouter à celles ci-dessus.

La logique et la loi veulent que quiconque, par sa faute, porte préjudice à autrui, répare en entier le préjudice causé.

La Cie du port de Bizerte ne l'entend pas de cette oreille-là et conséquemment ne procède pas ainsi.

De la logique, ses ingénieurs, brouillés avec la géométrie, n'en font pas souvent montre, et, de la loi, elles s'en f...iche comme de Colin-Tampon, les gros sacs d'écus qu'elle a derrière elle, lui permettant de soutenir, jusqu'à extinction de persévérance, tout procès qu'un pauvre diable, emballé par la justesse de ses revendications, serait assez osé de lui intenter.

La règle absolue qu'elle pratique est la suivante :

Un ouvrier vient-il à être blessé, par le fait même de la compagnie ?

Il se voit gratifié de quelques visites que lui fait, en rechignant, l'Esculape de la C. P. B. ; de quelque médicaments à bon marché délivrés et préparés le plus souvent par un manoeuvre quelconque, sans précédents, qu'elle décore du titre d'infirmier et puis..... c'est tout.

Si son état est trop grave, ou s'il est sans famille, on l'expédie, cahin-caha, dans une guimbarde quelconque, à l'hôpital de Tunis, où il arrive mort ou ne valant guère mieux et après un supplice, non interrompu d'une dizaine d'heures.

Il y a lieu de remarquer, et ceci est très important, que, lorsque survient un accident, on a soin d'éloigner immédiatement soit du lieu où il est arrivé, soit des blessés, toute personne étrangère au personnel de la C. P. B. Le commissaire de police lui-même, d'ordres directs de la C. P. B. s'est vu interdire l'accès du lieu où étaient transportés les blessés.

C'est donc, en cas d'accidents quelcon-

que, au personnel de la C. P. B., et à lui seul, qu'est dévolu exclusivement le soin de faire les constatations premières ; d'entendre les premières déclarations ; de délivrer les certificats médicaux, etc., etc.

Quelle garantie pour les ouvriers !

Il arrive, et très souvent, que des ouvriers victimes d'accidents réclament, non sans raison, la paie journalière correspondante au temps qu'a duré leur incapacité de travail.

Sans exception et imperturbablement la compagnie leur répond : « Je vous ai retenu, 2 0/0, c'est vrai, pour soins médicaux ; c'est-à-dire les soins d'un médecin.

— Généreusement je vous ai octroyé en plus les médicaments. — Votre réclamation est insensée et si votre manière de voir ne se modifiait pas, nous cesserions, à votre rétablissement, d'avoir du travail pour vous ! »

Que répondre à ce raisonnement de forbans, surtout lorsque les ressources de la famille ont été épuisées par une longue maladie et qu'une nuée de mioches vous réclament du pain ?

Précédemment, dans les débuts, le service médical de la C. P. B., et à la satisfaction de tout le personnel ouvrier, était assuré par MM. les médecins militaires de la garnison et par un pharmacien n'ayant aucune attache avec cette compagnie.

Il n'y a pas encore très longtemps, le haut personnel, citons même parmi celui-ci, le trop fameux ingénieur directeur Odent, avait conservé pour eux et leur famille, la même façon de faire, estimant que ce qu'ils trouvaient bon pour les ouvriers ne valait rien pour eux !

De la différence résultant du montant de la retenue de 2 0/0 qu'elle fait subir à ses ouvriers et de ce qu'elle débourse pour les soins qu'elle leur octroie, la Compagnie du Port réaliserait, de ce chef seul, de jolis bénéfices, mais sa rapacité ne c'est pas arrêtée là.

Elle a d'abord, mais sans résultat aucun, essayé de faire construire soit par l'administration de la Guerre, soit par la ville de Bizerte, un hôpital où elle aurait fait soigner, pour un prix insignifiant, ses malades et ses blessés.

La ficelle ayant été découverte et le truc manqué, elle a fait octroyer à son médecin le titre de médecin communal et les émoluments qui font suite.

Pour son infirmier, elle a obtenu de la municipalité, une allocation mensuelle et au pharmacien à sa dévotion et à son service le monopole de la pharmacie dans la localité.

Il en résulte que médecin, infirmier, médicaments, tout enfin, ne lui revient pas très cher..... les Bizertins, ces bons enfants, payant toujours les violons, sans oser réclamer.

Pour arriver à ces fins et à ce résultat la C. P. B. n'a pas été sans commettre quelques infamies.

Et c'est ainsi qu'un médecin et un pharmacien, installés dans le pays bien avant ceux de la C. P. B. ont dû quitter Bizerte

à la suite des agissements malhonnêtes de cette pieuvre.

Disons, pour terminer, que le contrôleur Guénard, — une véritable plaie pour le pays — l'homme lige de la C. P. B., a facilité la manoeuvre dans la plus large des mesures, négligeant même de se souvenir — la reconnaissance est un lourd fardeau — que l'un de ceux qu'il aidait à ruiner avait quelque temps auparavant, obtenu grâce pour lui auprès de personnes bien disposées et à même de le faire sauter..... et pour cause.

De cet exposé, il nous semble que cette vaste filouterie mérite d'attirer l'attention et des mesures répressives de la part du parquet et que les Bizertins, en traduisant le monogramme C. P. B. : Ces Parfaits Brigands, ne sont pas éloignés de la vraie signification à adopter.

M. le contrôleur civil de Souk-el-Arba avouera qu'il a des amis bien maladroits et que, lui-même, a perdu la notion exacte des choses, lorsqu'il permet la publication, dans les journaux, de certificats de bonnes vie et mœurs, comme ceux que le public a pu lire, la semaine dernière dans la *Dépêche Tunisienne*.

M. le contrôleur Chenel, fort de son droit, aurait mieux fait de conseiller à ses amis de ne point livrer à la publicité des certificats qui obligeront le gouvernement à le déplacer, car sa situation, de précaire qu'elle était, est devenue, aujourd'hui, impossible à Souk-el-Arba.

Nous espérons que le gouvernement partagera notre manière de voir et s'empressera de changer M. Chenel.

Il sera éternellement dit que les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

L'an dernier, un journal local, a dénoncé à la bienveillance de notre honorable ministre, quelques contrôleurs civils qui ne se faisaient aucun scrupule d'accepter toutes sortes de cadeaux.

Cet avertissement aurait dû servir de leçon, non seulement aux contrôleurs civils, mais encore à tous les fonctionnaires, à quelque administration qu'ils appartiennent.

Il n'en a rien été et..... nous allons être obligé d'exécuter M. X..., qui touche de près au gouvernement tunisien.

La Chambre des députés n'ayant pas voté en temps utile les nouvelles conventions postales de la Méditerranée, le directeur général des Postes et Télégraphes vient de décider que les contrats existants, qui lient les compagnies postales maritimes à l'Etat, seront prorogés d'un an ; c'est donc au mois d'octobre 1896 que prendra fin le contrat qui lie actuellement la Compagnie Transatlantique.

L'Agence Havas se plaint encore à télégraphier, nous ne savons dans quel but, aux journaux auxquels elle fait le service télégraphique, que le bruit persiste dans le monde diplomatique que M. de Montholon, ministre à Athènes, actuellement en congé à Paris, ne retournera pas à son poste et sera remplacé par M. Rouvier.

Nous espérons bien que le gouvernement ne voudra pas enlever de Tunis un homme qui y rend des services inappréciables et à su grouper la colonie autour de lui.

C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de M. Rouvier.

LA VÉRITÉ

sur l'incident d'Hamman-el-Lif

A la suite d'une altercation que j'ai eue, jeudi soir, dans la salle des jeux du Casino d'Hamman-el-Lif, avec un M. Cloquemin, commis de Trésorerie, celui-ci m'a dépêché le lendemain matin deux de ses amis, MM. Vignes, lieutenant au 4^e Zouaves et Houlez, fils du greffier du canton sud, commis de Trésorerie.

Il était à prévoir que, dans une affaire de ce genre, la *Dépêche Tunisienne*, dont le rédacteur en chef a essuyé plusieurs refus de rencontre et a même été récusé comme témoin, en maintes circonstances, ne pourrait pas garder le silence sur la rencontre projetée.

Profitant donc d'un entrefilet que M. Omessa avait fait paraître dans son journal, le vendredi soir — je ne sais dans quel but — elle publiait le samedi matin, sous le titre : « L'incident d'Hamman-el-Lif », en première page s. v. p., les lignes qui suivent :

Tunis, samedi soir.

Notre confrère du soir publiait à la date du 24, l'écho suivant :

Un duel :

M. Em. Lacroix, rédacteur en chef de la *Petite Tunisie*, à la suite d'une altercation qui s'est produite, hier soir, à Hamman-el-Lif, dans la salle de roulette du Casino, entre lui et M. X... officier de la Trésorerie aux armées, a reçu ce matin les témoins de ce fonctionnaire.

Si nous sommes bien informé, M. Lacroix aurait à son tour constitué les siens et un duel à l'épée aurait lieu demain.

Disons tout d'abord que M. X... est M. Cloquemin, commis de Trésorerie, lequel, après avoir eu effectivement un colloque avec M. Lacroix, qu'il ne connaissait pas, étant nouveau venu en Tunisie, lui avait adressé deux témoins, MM. Houlez, commis de Trésorerie et Vignes, lieutenant de Zouaves. Ces messieurs, après examen de l'affaire, décidèrent qu'une rencontre n'était pas possible entre M. Lacroix et leur client. La raison en serait basée sur les antécédents judiciaires du rédacteur de la *Petite Tunisie*.

L'incident aurait donc été réglé sans bruit n'eut été l'écho de la *Libre Dépêche* ; le public étant saisi de l'affaire, les témoins de M. Cloquemin crurent devoir alors soumettre leur conduite à l'appréciation de M. le général commandant la brigade d'occupation et en avisèrent MM. Péliissier et Brandenburg, témoins de M. Lacroix.

Ce que nous tenons à établir c'est qu'à aucun moment, les témoins de M. Cloquemin n'ont admis la possibilité d'une rencontre.

Il n'y a donc jamais eu d'arrangement amiable, comme écrit à tort la *Libre Dépêche* d'aujourd'hui.

Toutes les personnes intéressées directement ou indirectement à cette affaire ayant gardé une réserve complète, il peut se faire que les renseignements que nous publions soient erronés en partie ; dans ce cas, nous nous ferions un devoir d'ac-

cueillir toute rectification d'où qu'elle vienne.

Ainsi donc, d'après cette vipère, que je dois gêner horriblement, puisqu'elle ne laisse passer occasion de s'occuper de ma modeste personnalité.

1. M. Cloquemin ne me connaissait pas; 2. MM. Houlez et Vignes, après examen de l'affaire, avaient décidé qu'une rencontre n'était pas possible avec moi en raison de mes antécédents judiciaires.

Autant d'affirmations autant de mensonges.

Je le prouve :

M. Cloquemin, de Bône, me connaît depuis dix ans au moins ;

Quant à MM. Vignes et Houlez, ils avaient si peu décidé qu'une rencontre ne pouvait avoir lieu avec moi, qu'ils vinrent me trouver, dès le vendredi matin, à 9 heures, à l'imprimerie OMESSA, où j'étais en train de corriger les épreuves de mon journal et me demandèrent, au nom de M. Cloquemin, rétractation ou réparation par les armes de l'outrage que j'avais fait à leur mandant en faisant le geste de le souffleter.

La correspondance échangée dans cette affaire ne laisse, du reste, aucun doute à cet égard.

Il est vrai que le sieur Tridon, ennuyé de voir que j'allais avoir un duel, a multiplié ses démarches afin que l'affaire n'eût pas de suite. Il est peut-être arrivé à ses fins, mais M. Cloquemin — ses témoins ayant affirmé que j'avais fait le geste de le gifler — gardera toute sa vie, sur sa figure, la trace de mes cinq doigts ; je n'en vois pas l'inconvénient pour ma part. Mais pour un homme qui a l'honneur de porter une épée au côté, on conviendra que c'est assez humiliant.

Voici, au surplus, la correspondance dont je parle plus haut, que je tiens à reproduire pour l'édification du public et qui démontre combien les gens de la *Dépêche* sont de mauvaise foi, lorsqu'il s'agit d'un fait me concernant :

A Messieurs G. Brandenburg et A. Pelissier, négociants, à Tunis.

Mes chers amis,

N'ayant pu vous rencontrer ce matin, et ayant un incident à vider avec M. Cloquemin, qui m'a envoyé ses témoins, je me suis permis de vous désigner pour me représenter auprès de ces messieurs.

Croyez, chers amis, à mes sentiments affectueux,

EM. LACROIX

Tunis, le 23 août 1894.

A Monsieur Em. Lacroix, directeur de la *Petite Tunisie*, à Radès.

Cher ami,

Nous recevons à l'instant votre mot ainsi qu'une lettre de MM. Houlez et Vignes relativement à votre incident avec M. Cloquemin.

Il est fâcheux que vous ne nous ayez pas rencontrés ce matin avant de nous désigner pour vos témoins, car nous regrettons de ne pouvoir vous seconder, pour des motifs tout personnels.

Recevez, cher ami, nos salutations épressées,

A. PELISSIER G. BRANDENBURG

Tunis, le 23 août 1894.

23 août, 9 h. 1/2.

A Messieurs Houlez et Vignes, à Tunis.

Messieurs,

Je n'avais, hier au soir, en poussant votre mandant, M. Cloquemin, nullement l'intention de l'offenser.

Si j'ai fait un geste de menace, ce que je ne me rappelle pas, il a dû, ce que vous comprendrez aisément, être provoqué par la réflexion désobligeante pour moi, faite par M. Cloquemin.

Veuillez agréer, etc., etc.

EM. LACROIX

Tunis, le 23 août 1894.

Monsieur,

En vous accusant réception de votre lettre de ce jour dans laquelle vous donnez comme motif aux paroles et au geste de menace que vous avez eus hier soir à Hammam-el-Lif, à l'égard de M. Cloquemin, la réflexion désobligeante que celui-ci vous aurait adressée. — Vous oubliez d'ajouter — ce que vous nous avez dit verbalement, d'ailleurs, ce matin — que la réflexion désobligeante dont il s'agit n'a été faite par M. Cloquemin, qu'en réponse à une bousculade de votre part, dont vous avez oublié de lui demander pardon, et qui constituait une attitude agressive à son égard, chose d'ailleurs dont vous avez convenu, encore une fois, de votre propre gré ce matin, nous avouant avoir pris M. Cloquemin pour un autre avec lequel vous desiriez avoir une histoire.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous faire connaître que les explications que vous nous donnez ne sont pas suffisantes pour donner satisfaction entière à la demande de réparation de notre mandant.

Veuillez agréer, etc.

HOULEZ

VIGNES

23 août, 3 h.

A Messieurs Houlez et Vignes, à Tunis.

Messieurs,

Je regrette que les explications que je vous ai données ne soient pas suffisantes pour donner satisfaction entière à la demande de réparation de M. Cloquemin.

Je suis à sa disposition et vous prie de vous aboucher avec mes témoins, MM. Pelissier et Brandenburg, négociants, rue de Danemark.

Veuillez agréer, etc.

EM. LACROIX

MM. Brandenburg et Pelissier vous attendront demain matin à 11 heures ou à toute autre heure que vous voudrez bien leur fixer.

Tunis, le 24 août 1894.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire

connaître que le dossier relatif à l'incident qui s'est produit le 22 courant à Hammam-Lif, entre M. Cloquemin, commis de Trésorerie et M. Lacroix, rédacteur de la *Petite Tunisie*, est entre les mains de M. le général commandant la brigade d'occupation de Tunisie.

Lorsque cet officier général aura statué sur la demande que nous lui avons transmise, nous nous empresserons de vous le faire connaître.

Veuillez, Messieurs, agréer etc.

HOULEZ

VIGNES

27 août 1894.

A Messieurs Houlez et Vignes, à Tunis.

Messieurs,

En raison de la publicité donnée à l'incident d'Hammam-Lif, mes amis, à qui j'avais promis qu'aucune publicité ne serait faite, m'ont fait savoir qu'ils ne pouvaient plus me continuer leur concours ; avant de constituer de nouveaux témoins je vous prie de me faire connaître la décision du général commandant la brigade d'occupation.

Veuillez agréer, etc.

EM. LACROIX

Cette correspondance ne prouve-t-elle pas que des témoins ont été échangés ; que sans la publicité donnée à cette affaire, M. Cloquemin ou moi aurait reçu quelques centimètres de fer dans le corps.

Quant à M. Lecore — inutile de reparler de Tridon — cet homme a moins le droit que quiconque de se poser en censeur des actes d'autrui.

S'il m'oblige à sortir de la réserve que je me suis imposée, j'exhumerais deux petits papiers, l'un provenant du *Petit Colon* d'Alger et l'autre du greffe du tribunal correctionnel de la Seine qui, certes, n'auront pas le don de l'amuser.

Em. L.

LE BILLET DE LA SEMAINE

PAUVRE M. DONCHET !

Un collaborateur de ce journal, disait la semaine dernière que vous aviez la guigne, à propos du dernier envoi d'artistes qui vous a été fait par un agent théâtral que les scrupules ne doivent pas étouffer.

Ah ! certes oui, vous avez la guigne, vous ne pouvez le nier, et vos oreilles d'artiste ont dû souffrir affreusement en entendant ces horribles voix de crécelle qui feront désertier la salle de votre spectacle si vous ne prenez d'ores et déjà, une mesure radicale en remplaçant trois de ces *dames* absolument brouillées avec la musique.

De grâce, faites donc un sacrifice, s'il le faut, et débarrassez-vous au plus tôt d'un trio plutôt fait pour nettoyer les casseroles que pour venir chanter dans un établissement qui se respecte.

L. de PEYRAUD

Échos Tunisiens

Souvenir artistique

Nous remercions très vivement M. le Résident général pour avoir bien voulu nous adresser une des médailles en bronze que le gouvernement tunisien a fait frapper à l'occasion de l'inauguration du port de Tunis.

Cette médaille constitue pour nous un précieux souvenir de cette solennité.

Pour France

Notre vice-président de la municipalité, M. Cambiaggio, s'embarquera lundi pour Marseille où il va passer quelques jours de congé.

Pendant son absence, l'intérim sera fait par M. Gandolphe, 2^e vice-président.

Le commerce de la Régence

Le chiffre des importations s'est élevé, pour le premier trimestre de 1894, à 10 millions 471,578 francs.

La France seule entre pour plus de moitié dans cette somme. Nous avons reçu d'elle pour 5,874,514 francs de marchandises.

Viennent ensuite Malte pour 1.590,021 francs ; l'Italie, pour 975,453 fr. ; l'Algérie, pour 427,041 fr. ; la Belgique, pour 304,727 francs ; l'Angleterre, pour 202,772 francs ; l'Autriche, pour 115,680 fr. Les autres pays n'ont envoyé à eux tous, que pour 981,270 fr. de marchandises.

Nous avons exporté, pendant le premier trimestre de cette année, 4,169,332 kilos d'huile d'olive et 193,178 kilos d'huile de grignons.

La France, seule, en a reçu 4,155,614 kilos, l'Algérie, 58,647 ; la Belgique, 98 ; l'Italie, 12,451 ; Malte, 123,533 ; les autres pays 12,164.

Compagnie de navigation mixte

Le vapeur *Félix-Touache*, capitaine Clerc partira directement pour Marseille le samedi 1^{er} septembre 1894, à six heures du soir.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, de Tunis, 11, rue Es-Sadikia.

La fête de Khéreddine

On nous prie de ne pas ménager nos éloges au sympathique capitaine Robaglia et à la charmante Madame Fedriani, auxquels revient tout l'honneur de la réussite complète de la fête de cet admirable nid de verdure qui s'appelle Khéreddine.

L'éclat de cette fête était rehaussé par la présence d'un essaim de charmantes femmes et de jeunes et jolies filles aux yeux de velours, aux lèvres vermeilles, aux quenottes brillantes comme l'ivoire,

(1) Feuilleton de la *Petite Tunisie*.

L'enlèvement

Le train rapide de sept heures quinze allait partir. Déjà les portières se fermaient avec des coups sourds auxquels répondait comme une canonnade lointaine le heurt des malles projetées dans le fourgon à baggages. Le brouillard visqueux qui s'acclimate dans Paris — ironique châtements de notre anglomanie — pénétrait sous la nef aux carreaux puis-selants, enveloppait de ses voiles salis par la machine qui haletait, impatiente de filer vers le pays du ciel bleu et des tapis verts.

Après avoir parcouru le train d'un coup d'œil prompt, le chef de service, casqueté de blanc, approchait de ses lèvres l'instrument barbare dont le couinement de hautbois bruchiteux fait tellement regretter le trille allègre du sifflet supprimé. A ce moment, se précipitant sur le quai, de cette allure ahurie et supérieurement ridicule des gens en retard, un monsieur et une dame harcelés par les cris : « En wagon ! en wagon ! »

Au hasard, un employé leur ouvre une portière, La dame s'élançe. Puis elle ressort précipitamment. Dans l'ombre du wagon,

dont la lampe est voilée par son petit store bleu, elle a, découvert parait-il, quelque sujet de trouble très grand, car c'est d'une voix tragique qu'elle dit :

— Il y a quelqu'un.

Le Monsieur. — Que voulez-vous... ? Nous n'avons plus le temps...

L'homme à la casquette blanche jette le couinement définitif. Un peu essoufflé, le monsieur pousse la dame, l'homme d'équipe pousse le monsieur et ferme la portière en grommelant. Le train s'ébranle.

La dame s'est affalée de l'air de quelqu'un qui vient de soulever des mondes. Il fait bien obscur dans ce wagon, cependant on distingue sa jolie silhouette de très jeune femme mince et potelée, avec des yeux grands comme des soupapes, des traits courts et un gentil petit air de décision dans toute sa personne. Très brune, très blanche probablement... mais la nuit est tellement sombre.

Le Monsieur — un Parisien d'aspect très comme il faut et un peu militaire — fait les gestes indispensables en la circonstance et empile dans le filet une légion de petits sacs, de grands sacs, de fourrures, de boîtes de bonbons.

La Dame, à voix basse. — Si je tirais le store ?... Non... A cause de cet individu qui est dans le coin... Je ne peux pas comprendre que vous n'avez pas retenu un coupé ?...

Vous aviez le temps, voyons : scène avec mon mari à quatre heures, je donne mes ordres pour les malles, je vous envoie une bleue à cinq heures et demie. Vous aviez donc le temps. Je vous aurais cru plus débrouillard... C'est très ennuyeux d'être enfermés avec cet individu pour la nuit... D'abord, ça me dégoûte de respirer dans un wagon avec des gens que je ne connais pas... Et puis nous ne pouvons pas causer.

Le Monsieur. — Oh ! il ne sera pas bien gênant. Il dort déjà.

En effet le voyageur installé dans le wagon — après un mouvement vague en voyant entrer les deux arrivants — avait renoncé sur ses yeux son *sleeping-cap*, relevé encore plus haut le col de sa pelisse, remonté sa couverture. Dans l'ombre épaisse du coin où il était enfoncé, il ne présentait qu'un amas de plaid soulevé légèrement et régulièrement par le rythme d'une respiration calme.

La Dame. — C'est égal... Je ne quitte pas tout pour voyager avec un tiers entre nous.

Le Monsieur. — Entre nous ! Yvonne ! (Il vient s'asseoir tout près d'Yvonne et à l'abri de la séparation des banquettes, il se permet quelques menues privautés — très menues.) Ma chérie, je suis si heureux... Si vous saviez combien je vous aime !

Yvonne, attendant. — Moi aussi, Jean, moi, Jean, je vous aime... Mais ce départ, cette

bousculade m'ont énervée... Vous avez pris les billets pour... ?

— Pour Gènes, comme vous me l'aviez dit. Nous verrons de là où nous voudrons aller...

— Une semaine à Gènes, autant à Milan... puis de là tout droit à Venise. Nous y passerons trois ou quatre mois... dans un grand palais où l'on a peur en s'entendant marcher. Nous aurons une gondole... pas une noire, c'est trop triste... Et, ce printemps, nous visiterons le Tyrol... je porterai une veste grise avec des parements verts...

Et tandis qu'Yvonne se perd sans doute dans la contemplation intérieure des hautes montagnes aux profils bleuâtres, Jean tire ses longues moustaches blondes, très préoccupé. Tout à coup, après un long silence :

Yvonne. — ... Et un feutre cabossé avec des plumes de tétas... Cela ne vous plaît pas ? Je tiens à vous plaire en tout ; d'abord vous avez un goût...

Jean, *exclusivement absorbé*. — Les plumes de tétas ? Si ça me plaît beaucoup.

— Et mes projets ? Gènes, Milan, Venise jusqu'au printemps, puis...

— Oui, je sais : puis le Tyrol... Mais...

— Mais quoi ?

(A suivre.)

à.... arrêtons-nous là, nous irions trop loin dans notre description.

Citons parmi les personnes reconnues au passage : Mesdames Fedriani ; comtesse Raffo ; Raymond et Eugène Valensi ; G. Cardoso ; Baudat ; Bach ; Exiga-Kayser ; Marchal ; Rochard ; de Barry ; de Montès ; Riva ; Ernest Fedriani ; Mesdemoiselles Raffo ; Valensi ; Gneeco ; Cardoso ; Fedriani ; Blanc ; Cubisol ; Baudat ; Riva ; Emilie Cardoso et Barkers ; MM. Riffault, Cubisol, Romai et Carletti, capitaine Jullian, Poignon, Burkhart, Costa et Lévy.

Le bal blanc a été très réussi et très admiré.

En somme, charmante fête qui laissera un excellent souvenir aux personnes qui ont eu la bonne fortune d'y assister.

DIMANCHE, à l'occasion de la fête d'Hammam-el-Lif,

Grand Bal de famille
chez Olmi.

AVIS

Le cabinet de consultations de M. le docteur Kaddour ben Larbey est transféré depuis le premier juillet 28, avenue de Bab-Djedid.

Consultations tous les jours de 1 heure à 3 heures.

BIZERTE

Si nous en croyons le canard officiel de la C. P. B. (que le *Courrier* nous pardonne de parler en termes aussi irrévérencieux de lui), dans sa séance du 21 août dernier, le conseil municipal de Bizerte aurait consenti au sieur Raynaud, apothicaire patenté de la C. P. B., qui aurait offert un rabais de 100/0, aurait consenti, dis-je un marché de gré à gré pour une durée de trois années.

Nous admettons que la plupart des membres composant le conseil soient incompétents dans la question.

Deux pourtant font exception : MM. Roussel et Paul. Il nous revient que le premier est un ancien chef de section des Batignolles, c'est-à-dire connaît le tarif qui est appliqué aux compagnies, par les pharmaciens.

En son âme et conscience n'affirmerait-il pas que les conditions précédentes ne sont pas supérieures à 20 0/0 au moins au tarif appliqué à son ancienne compagnie,

Et quant au second, ingénieur électricien de la C. P. B., il est à même de connaître quel est le tarif appliqué par le même sieur Raynaud à la C. P. B., c'est-à-dire inférieur de 20 à 25 0/0 à celui que veut se faire appliquer le *potard* en question par la ville.

Nous adjurons le gouvernement de ne pas se prêter à cette manœuvre et de ne pas approuver ce vol manifeste.

AVIS

M. E. BELLOT a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que MM. Hanvic, Jeannot et Senès ne font plus partie de son personnel, à dater du 15 courant.

OCCASION

A vendre un costume cérémonie presque neuf : habit doublé soie, gilet et pantalon noirs, taille moyenne. Prix demandé : Trente-cinq francs.

S'adresser au bureau du journal.

VENDANGES

Encore quelques dames-jeannés, levures de l'Institut LA CLAIRE, disponibles de suite.

A VENDRE quelques foudres et demi-muids en bon état, blancs et rouges. REICHENBACH, rue de Constantine, Tunis.

Grand Restaurant d'Athènes

Tenu par M. P. P. PAPAYANNI
Rue de l'Eglise, 4.

GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS
(authentique) de provenance directe

Prix : 1 fr. 50 le litre. — On porte à domicile

FÊTE PATRONALE D'HAMMAM-LIF

DIMANCHE, 2 Septembre

FÊTE DE JOUR ET DE NUIT

PROGRAMME

Course à Anes avec obstacles
Premier arrivant : 10 francs.

COURSES AU BANDEAU

Décrocher un drapeau les yeux bandés.
Prix : 5 francs.

MAT DE COGNAC

Prix : une bourse garnie.

JEU DE LA POËLE

Décrocher la pièce.

COURSES AUX ANNEAUX

Un cavalier monté devra passer une canne dans un anneau et l'enlever.

Prix du gagnant : 20 francs. — Le cheval devra être lancé.

PONT GLISSANT

Ce pont savonné partira de l'appontement, se dirigeant 8 mètres en mer ; à son extrémité se trouve un porte-monnaie garni que le gagnant devra décrocher.

Grande Tombola

Gros lot : un Banquet de 20 couverts pour le lendemain lundi.

GRANDE FANTASIA

Par 20 Arabes.

De 5 h. 1/4 à 6 h. 1/2

REPRESENTATION au THEATRE

Grand ballet. — Concert.

Le soir

EMBRASEMENT DES PELOUSES

Eclairage à giorno.

A 8 heures 1/4

Les Pirates

Grand ballet

CONCERT par toute la troupe.

LA MARSEILLAISE

jouée par l'orchestre.

APOTHEOSE

par tous les artistes de la troupe groupés
Costume national — Auteur de la *Marianne*.

A 10 heures

TIRAGE DE LA TOMBOLA

Enlèvement de 2 ballons

Feu d'artifice au bout de l'appontement.

De 10 h. 1/4 à minuit 1/4

GRAND BAL

Prix d'entrée unique : 1 franc

donnant droit aux deux représentations, au Bal et à un billet de Tombola pouvant gagner le Banquet de 20 couverts pour le lendemain.

Dernier train : minuit 45

Une table d'hôte de 150 couverts, sera dressée dans la salle, au prix de 3 francs le couvert. — Service fixé à 6 h. 3/4 précises — Tables réservées sur la terrasse : 4 fr. le couvert.

AVIS. — Les personnes désireuses de participer aux courses, devront se faire inscrire au Casino.

ABSINTHINETTE ABSINTHE SOLIDE sans alcool
HYGIENIQUE, PORTATIF, INSTANTANÉ
Oculistes, Chasseurs, Pêcheurs
Une Tablette dissoute dans l'eau donne un verre d'Absinthe.
Rue Franco-Bourgeois, Paris, N° 48. R. 150. Eau de France

EAU-DE-VIE de VIN vieille

60 cent. le litre POUR FRUITS 60 cent. le litre

REICHENBACH

Rue de Constantine, près de l'Imprimerie
Rapide.

Couturière Parisienne

M^{me} DELALANDE

6, rue d'Angleterre (en face la Poste)

TUNIS

DEUIL SUR MESURE EN 24 HEURES

GRANDE

BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE

Wagner et Aichelin

8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS

Pains de luxe et de ménage. — Spécialité : Pains anglais. — Brioques, croissants. — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.

ON PORTE A DOMICILE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions

SUCCURSALE DE TUNIS

8, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe :
A vue 2 0/0 — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 0/0.

MAGASIN GÉNÉRAL

Avenue de France 22, TUNIS

MAISON BORTOLI FRÈRES & C^{ie}

Encouragés par le succès que nos complets lawn-tennis avaient obtenu l'année dernière, nous avons voulu, cette année, donner une plus grande extension à ce rayon et augmenter considérablement la variété des modèles. Aujourd'hui, nous pouvons offrir à nos acheteurs un choix très complet de costumes ou vestons, ayant tous une coupe irréprochable et des dispositions nouvelles ; leurs prix très modiques les mettent à la portée de tout le monde.

Nous avons apporté le même assortiment dans nos vestons de flanelle, tussor, coutil, alpaga ; nous mettons en vente ces articles dès aujourd'hui.

Notre préoccupation constante étant de faire de chacun de nos rayons une spécialité, nous ne craignons pas de signaler à l'attention des acheteurs notre rayon de bonneterie et chaussures, qui renferme un assortiment splendide de chemises satinette, tussor, batiste, foulard, etc., nos chaussures bords de mer, avec et sans semelle caoutchouc, en un mot toute notre chaussure d'été pour hommes, dames, enfants et fillettes.

Étoffes de toutes sortes pour robes : satinette, zéphyr, mousseline, de laine, pongé, foulard, schanting.

Chapeaux pour dames dernière nouveauté. Casques de toutes formes et toutes sortes, couvre-nuque.

Par suite d'une diminution assez sensible sur la valeur de l'argent, les divers articles de la maison Christofle ont subi à leur tour, une différence très appréciable.

Seul dépositaire pour la Tunisie

de l'Orfèvrerie CHRISTOFLE de Paris

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs

Dans toutes les pharmacies.

Se défier des Contrefaçons

DÉPOT : PHARMACIE NÉE

Maison Veuve G. BARBERA

Marchand-tailleur, civil et militaire

Avenue de France, maison Bodoy

Grand assortiment de draperies hautes nouveautés

DE LA SAISON

pour complets sur mesure

Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.

Prix Modérés

HAMMAM-EL-LIF

A LOUER

PLUSIEURS APPARTEMENTS

NON MEUBLES

S'adresser à Madame BIANCHI, à Hammam-el-Lif.

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Compagnie Générale d'assurances

CONTRE LES

Accidents de toute nature

COMPAGNIE ANONYME Fondée en 1876

CAPITAL SOCIAL 3,000,000

LE QUART VESBÉ

Pour tous renseignements : S'adresser à M. Néron, agent général pour la Tunisie, 33, rue Al-Djazira, Tunis.

On demande des sous-agents dans les principales villes de la Tunisie et des courtiers pour Tunis. Inutile de se présenter sans sérieuses références.

Domaine POTIN

CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS

Dépôt : près de la gare française

Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et C^{ie}, bureaux : à l'entrepôt du domaine, rue de Portugal.

CORDONNERIE TOULOUSAINE

RAOUL SANDRA

Chaussures en tous genres

33, rue Al-Djazira, Tunis

FIEVRES

Toutes les fièvres les plus rebelles, paludéennes, périodiques ou coloniales, intermittentes ou remittentes, sont miraculeusement et sûrement guéries en 3 jours sans crainte de rechute et sans quinine par l'emploi d'un seul flacon de l'**ANTI-FIEVRES ROBERT** du Dr Delmas, ex-médecin major de 1^{re} classe, officier de la Légion d'honneur. Envoi franco contre mandat-poste de 10 francs adressé à M. ROBERT, rue de Maubeuge, 11, Paris. Vente toutes Pharmacies.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 75 millions entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

M. Th. PROUST, Directeur

Escompte, recouvrement, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages.

DÉPÔTS A VUE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue ; il leur sert un intérêt fixé à 20/0.

DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit des fonds à échéances fixes ; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement :

De 1 an 2 ans 3 0/0

De 3 ans à 4 ans 3 1/2 0/0

De 5 ans et au delà 4 0/0

Gérance d'Immeubles

CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES

S'adresser à M. BERTIER, 12, rue de Paris.

Excellentes références.

MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

38, RUE SIDI-KADOUX ET RUE DES GLACIÈRES, 67

Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires { 69, rue de la Kasba,
12, rue Kachachine.

P. PERRIN

BOUCHERIE LYONNAISE

28, rue d'Italie, Tunis

La plus ancienne boucherie française

ARRIVAGES TOUTES LES SEMAINES

BŒUFS & VEAUX DE FRANCE

A LOUER Maison de plusieurs pièces

aux environs de la Kasbah.
S'adresser à M. BOUCHOUCHA, 19, cité Scemama, rue de la Kasbah.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI

TUNIS. — 43, rue des Glacières, 43. — TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au *coaltar saponiné Le Beuf* pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et radermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

Le Gérant : Em. LACROIX

TUNIS — Imprimerie Omessa, 18 bis, rue d'Espagne

Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif

HORAIRE D'ÉTÉ

ALLER	TUNIS.....	Départ.	5 10	7 10	11 15	4 15	6 00	7 45
	HAM.-EL-LIF....	Arrivée.	5 40	7 40	11 45	4 45	6 30	8 15
RETOUR	HAM.-EL-LIF....	Départ.	5 50	7 50	1 15	5 00	6 45	10 45
	TUNIS.....	Arrivée.	6 20	8 20	1 45	5 30	7 15	11 15

Dimanches et jours fériés départ de Tunis : 2 15 et 10 00

départ de Ham.-el-Lif : 3 15 et 9 15

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

CROS ET DÉTAIL

DOURA FRÈRES

Entrepôt : 14 et 29, Rue des Glacières; Succursale : Avenue Bab-Djedid, 48 -- TUNIS
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires, confiserie, semoules et farines, pomme de terre, pétrole.

LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Cognac marque DOURA FRÈRES

Toutes les commandes pour le dehors sont expédiées franco d'emballage rendues en gare.
La maison livre à des prix défiant toute concurrence.

Chauves ! Bénissez-moi !

GRACE A MA MERVEILLEUSE

Lotion Pilogène de Mesmer

Il ne tient qu'à vous de recouvrer rapidement vos cheveux

seront offerts à celui qui prouvera l'inefficacité de mon traitement. — Arrêt instantané de la chute des cheveux.

100,000 fr. **100,000 fr.**
Repousse certaine, rapide et opulente même après les maladies qui entraînent la chute inéluctable des cheveux, telles que : la Chlorose, la Syphilis, l'Accouchement et en général les maladies aiguës.
Succès aussi complet après l'Eczéma, l'Impétigo, l'Acné sébacée, le Psoriasis, le Pityriasis, la Plique, la Pélade, etc.

Entretien et beauté de la chevelure. — Prix du flacon : 4 fr.

Envoi contre mandat-poste adressé à **A. LAUGIER** chimiste
Membre diplômé et Médaille de première classe de l'Institut Européen
Successeur de Mesmer.

PARIS -- 6, rue Labie -- PARIS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

Aimé EYRIÈS

TUNIS -- 24, rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme
CAPITAL : 10,000,000
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. -- Avances sur récoltes -- Garde de titres. -- Reports. -- Paiement et escompte de coupons. -- Ordres de bourse au comptant et à terme. -- Dépôts à vue et à échéances fixes. -- Encaissements et recouvrements. -- Emissions. -- Souscriptions. -- Chèques et lettres de crédit.

FABRICATION FRANÇAISE

de serrures et combinaisons
POUR COFFRES-FORTS
simples ou incombustibles
FORESTIER Frères (Valnes)
Seul dépositaire pour la Tunisie
A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France
(Passage de Tunis).

MESSAGERIES FRANÇAISES

DEMANGE et Cie

Service quotidien régulier

ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. -- Tunis

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne. -- Vastes entrepôts : rue d'Italie

N. B. -- Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION

A. PETOLAT, à Dijon

Fonderies et Ateliers de Construction

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

AU CADRAN UNIVERSEL CHARLES KLOTH

TUNIS -- 17, Avenue de France, 17 -- TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., etc.

FER QUINA BISLERI

VOLETE DIGERIR BENE??

LIQUEUR

VOLETE LA SALUTE??



STOMACHIQUE RECONSTITUANTE
de Felice BISLERI
MILAN

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du vermouth.

L'EAU

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarées par les principales céirtéblés médicales la reine des eaux de table.

Dépositaire pour la Tunisie **A. FERRETTI**,
19, rue Chaker -- TUNIS



COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés

Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0
— Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0 ; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; bons à cinq ans, 4 0/0.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. -- Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. -- Dépôts à vue et à échéances fixes -- Garde de titres. -- Paiement et escompte de coupons. Reports. -- Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. -- Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS -- ÉMISSIONS

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23a, rue Al-Djazira (ancien local. -- TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. -- Vente toujours croissante. -- Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. -- Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
Entrepôt : 22, Rue de l'Ecliquier, PARIS
Env. f^o sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.
Se trouve à Tunis, au Magasin Général, 22, avenue de France

POUR AMÉLIORER
POTAGES SAUCES RAGOUTS
LÉGUMES FRUITS ET MÉTIERS
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
UN BOUTE-ON ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIQUE
PRENEZ
DU VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAIENCE

Fourmaintraux-Tourquin
à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) -- TUNIS

Demander partout

" L'APÉRITIF BELLOT "

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de **VICHY**
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départ de Tunis

Lundi	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse. A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Mercredi	A 3 heures et demie sur soir : pour Marseille direct.
Jendredi	A 3 heures et demi du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Vendredi	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Callo, Djidjellie, Bougie, Dellys, Alger.